



**MULTI ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL**  
**« LA MAISON DES BÉBÉS » 2023/2024**  
**CCAS CUGES-LES-PINS**  
**PROJET D'ÉTABLISSEMENT**

## INTRODUCTION

Le projet d'établissement regroupe : le projet d'accueil, le projet éducatif, le projet social et développement durable (loi ASAP : article R.2324-29).

Le projet éducatif est basé sur les fondements de la pédagogie active.

La prise en charge des enfants est sans cesse sujette à questionnement pour l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire de la structure. Il est le fruit de nos réflexions issues du travail commun à travers nos réunions d'équipes.

Il concrétise le fonctionnement de « la maison des bébés » et rend cohérentes nos actions auprès des enfants. Chacun des professionnels doit donc y adhérer et s'y référer dans leurs pratiques du quotidien.

On y retrouve le fonctionnement de la structure, les valeurs pédagogiques de l'établissement (Accueil collectif et familial) et les activités qui en découlent.

Il est mis à jour régulièrement et mis à disposition des familles, des professionnelles dans le hall de la crèche.

A la crèche « la Maison des bébés », nous portons une attention particulière à chaque enfant. Notre équipe travaille autour d'une valeur commune : **le bien-être de l'enfant.**

En novembre 2008, a été construite la structure actuelle qui a pris le nom de « La Maison des bébés ». La structure regroupait alors deux modes de garde, un Multi Accueil Familial (MAF) et un Multi Accueil Collectif (MAC) fonctionnant en halte-garderie. La structure était divisée en 2 parties avec 2 entrées.

En 2016, Il a donc fallu réfléchir à une nouvelle organisation, à la fois des locaux et du fonctionnement général du MACF afin de proposer un accueil journalier.

Le Multi Accueil Collectif et Familial « La Maison des Bébés » est une structure gérée par le CCAS de la commune de Cuges les Pins.

Il est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le multi accueil est composé d'un MAC (Multi Accueil Collectif) et d'un MAF (Multi Accueil Familial).

L'accueil des enfants sur le MAF est assuré par 5 assistantes maternelles à leur domicile pouvant accueillir 14 enfants. L'accueil sur le MAC est assuré par 8 professionnelles.

Le MAC peut accueillir 20 enfants en multi âges.

## PARTIE 1 : PROJET D'ACCUEIL

L'amplitude horaire du MAF est de 7h-18h30, tandis que celle du MAC 8h-18h.

### **Différents types d'accueils sont proposés :**

- l'accueil régulier concerne tout les enfants de moins de 4 ans dont la place est réservée par contrat établi à partir d'une plage horaire précise, déterminé en collaboration avec la famille.
- L'accueil occasionnel concerne tout les enfants de moins de 6 ans qui fréquentent la structure ponctuellement en fonction des places disponibles.
- L'accueil exceptionnel ou d'urgence est une possibilité réservée aux familles confrontées à des difficultés ponctuelles. Il s'applique notamment lorsqu'un des parents fait l'objet d'une hospitalisation ou lors de l'absence du parent assurant habituellement la garde de l'enfant. La demande motivée doit être adressée au président du CCAS, ce dernier délivre l'autorisation d'admission à titre dérogatoire et provisoire.

### **Ouvertures et fermetures :**

- 4 semaines l'été : la dernière semaine de juillet et les 3 premières d'août
- 1 semaine entre Noël et le nouvel an
- 1 semaine lors des vacances de printemps (dates à préciser)
- 1 jour de pont est prévu dans l'année (date à préciser)
- 4 fermetures (journée ou après midi) seront programmées en début d'année afin de pouvoir travailler en équipe sur l'organisation dans le but d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des familles.

Les dates exactes sont communiquées en octobre et affichées dans le hall de la structure.

Un règlement de fonctionnement est remis aux familles lors de leur inscription. Il recense l'ensemble des modalités d'accueil, de facturation, de prise de congés. Les absences exceptionnelles pour maladies ou autres y sont également mentionnées. Ces modalités ont été votées lors d'un conseil municipal et validé par la CAF.

Selon le contexte (manque de personnel, épidémies ...), il est possible de diminuer l'amplitude horaire d'accueil des enfants. Dans ce cas les familles sont prévenues le plus tôt possible, afin qu'elles puissent s'organiser.

En cas de maladies courantes de l'enfant, les modalités sont communiquées aux familles lors de l'inscription. En cas de prescription médicale à administrer durant le temps d'accueil, les familles signent un protocole spécifique.

### **Disposition particulière pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique :**

En référence aux articles \*L. 114.1 et \*L114-2 du code de l'action sociale et des familles et \*R.2324-17 du code de la santé publique

Un référent santé et accueil inclusif, le Docteur ORDIONI est présent une matinée par mois.

Pour faciliter l'accès de ces enfants à la structure des mesures ont été prises : la structure d'accueil est de plein pied et l'aménagement de l'espace est réfléchi pour l'accueil de ces enfants.

Le médecin rencontre l'enfant et sa famille pour la visite médicale obligatoire avant l'entrée dans la structure, pour évaluer le degré du handicap et ce qui peut être mis en place pour aider l'enfant à grandir en toute sécurité.

La direction et le médecin rencontre la famille pour mettre en place une alliance entre la crèche et la maison afin qu'ils fassent partie intégrante du projet qui sera mis en place pour leur enfant.

Des réunions auront lieu avec des partenaires extérieurs, la famille, la direction et les vacataires pour faire le point sur l'évolution et la progression de l'enfant. Les parents restent le noyau de ce partenariat, car ils représentent le lien entre les acteurs de l'accueil de leur enfant.

Les vacataires ainsi que la direction peuvent à tout moment contacter les partenaires extérieurs, toujours après en avoir informés les familles pour échanger sur l'évolution de l'enfant ou questionner sur l'adaptation du mobilier présent dans la structure, suite aux observations des professionnelles.

Pour permettre un accueil de l'enfant dans sa globalité et permettre aux professionnels de la structure de mener à bien la prise en charge médicale ou psychomotrice, un PAI (protocole d'accueil individualisé) peut être mis en place. Il concerne les enfants atteints d'un trouble de la santé tels que des pathologies chroniques (asthmes...) allergies ou intolérances alimentaires.

C'est un document écrit, signé par le médecin traitant, la famille, le médecin de la structure et la direction, pour préciser la mise en place d'un protocole médical d'urgence, en cas de crise liée à sa pathologie, lors du temps de présence de l'enfant sur la structure d'accueil.

En cas de PAI alimentaire, le médecin de l'enfant décide si une éviction des aliments concernés avec lecture des menus proposés par la structure convient ou si l'apport d'un panier repas est nécessaire par la famille.

Le PAI doit être renouvelé tous les ans. Il peut être revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie, ou arrêté après guérison et ce sur avis médical du médecin traitant avec un certificat médical stipulant la fin du PAI, daté et signé.

Toutefois des réserves peuvent être émises pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou d'un enfant porteur de maladie chronique qui nécessitent un suivi et des soins particuliers qui ne peuvent être compatibles avec un mode de garde collectif (sécurité physique de l'enfant, soins médicaux lourds...). Dans ce cas c'est le médecin de la structure qui prendra la décision d'accueillir l'enfant ou non lors de la visite médicale.

## PERSONNEL ENCADRANT DU MAC ET DU MAF

Les enfants fréquentant le MAC et le MAF sont pris en charge au quotidien par des professionnelles de la petite enfance.

La direction du MAC-MAF est assurée par une **Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat** : elle assure le fonctionnement général de la structure :

- gestion administrative et financière de la structure et des bâtiments
- encadrement et gestion du personnel
- suivi médical des enfants en collaboration avec le médecin de crèche
- accompagnement des familles, écoute et soutien des fonctions parentales
- présence occasionnelle auprès des enfants
- animation des réunions d'équipes avec l'éducatrice de jeune enfant

**L'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) diplômée d'état** est garante de la bonne application du projet pédagogique au sein des équipes du MAC et du MAF :

- organise le fonctionnement des espaces de vie et de l'aménagement de l'espace en fonction de l'âge et du développement de l'enfant
- observe le comportement des enfants et propose des actions éducatives adaptées.
- co anime les réunions en partenariat avec la directrice
- accompagne les familles, écoute et soutien des fonctions parentales.
- participe à l'élaboration du projet pédagogique
- accompagne et soutien les équipes dans l'application du projet pédagogique

Sur le MAC, l'équipe est composée :

**De 2 Auxiliaires de Puériculture (AP)** titulaire du diplôme d'état AP :

- accompagne l'enfant dans son autonomie et son développement
- participe à l'application du projet pédagogique et à la mise en place des projets au cours de l'année.
- réalise les soins
- participe à l'éveil des enfants
- accompagne les familles dans leurs fonctions parentales
- participe à l'hygiène des locaux.

**De 2 Animatrices d'Eveil** ayant un CAP petite enfance :

- accompagne l'enfant dans son autonomie et dans son développement
- participe à l'application du projet pédagogique
- réalise les soins
- participe à l'éveil des enfants
- participe à la mise en place des projets au cours de l'année
- accompagne les familles dans leurs fonctions parentales.
- participe à l'hygiène des locaux.

**De 2 Agents Polyvalents** qui assurent l'intendance de la structure :

- assure l'entretien des locaux,
- assure le réchauffage et la préparation des repas dans l'office
- est en soutien auprès des enfants lors de temps fort de la journée.

Sur le MAF, les enfants sont accueillis par une **Assistante Maternelle** dont l'agrément est délivré par le SMAPE :

- accompagne l'enfant dans son autonomie et son développement dans la vie quotidienne
- réalise les soins
- participe à l'éveil des enfants.
- participe à la mise en place des projets au cours de l'année.
- accompagne les familles dans leurs fonctions parentales

Les fiches de postes sont en annexes.

**Les vacataires :**

Le **Médecin de crèche** (réfèrent santé et accueil inclusif) :

- reçoit chaque enfant dans le cadre de la visite d'entrée au MACF (aptitude à la collectivité)
- suit les enfants et donne son avis médical sur la santé de l'enfant (dont suivi vaccinal)
- approuve les PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)
- participe à certaines réunions auprès des familles.
- anime des sessions de rappel sur les gestes d'urgence chaque année.

## **Le travail d'équipe :**

**Les réunions d'équipe :** elles ont lieu tous les mercredis avec un membre de chaque groupe et la direction si c'est nécessaire. Différents points peuvent y être abordés au sujet du fonctionnement, de l'organisation, des projets à mettre en place, des questionnements sur des pratiques professionnelles.

**Les réunions pédagogiques :** (1/2 journée de fermeture MAC ou MAF ou communes MAC/MAF) elles sont au nombre de 7 sur l'année. Elles sont axées autour du projet pédagogique, ou sur l'échange sur différents thèmes tout au long de l'année. Elles se font en présence de l'ensemble de l'équipe pédagogique et sont nécessaires pour l'évolution de nos pratiques professionnelles.

**Les réunions du soir pour les familles :** sur des thèmes d'actualité. Elles sont à destinations des familles sur des sujets tels que les dangers des écrans, les limites et l'affirmation de soi, l'acquisition de la propreté...

## **L'analyse de pratique professionnelle :**

Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles c'est à dire une heure tout les 2 mois. Les séances se déroulent en dehors de la présence des enfants. Elles sont animées par une Éducatrice de Jeune Enfant formée en animation d'analyse de pratique. Elle n'a aucun lien hiérarchique avec les professionnelles.

Les participants et l'animatrice s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

## **La formation professionnelle :**

C'est un processus qui permet à un professionnel d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaire à l'exercice de ses missions.

Elle vise à faire gagner en compétence le professionnel.

Elles sont inscrites dans le plan de formation et peuvent émaner de la direction ou du professionnel.

## **Les stagiaires :**

Nous accueillons régulièrement des stagiaires, c'est une démarche réfléchie et volontaire de la part des professionnelles et de la direction, pour former de futures collègues, transmettre nos connaissances, notre savoir-être, notre savoir-faire, échanger et favoriser les interactions entre stagiaire, enfant et famille se remettre en question sur nos pratiques qui évoluent sans cesse.

Des valeurs communes sont partagées par l'ensemble de l'équipe MAC MAF afin de garantir une prise en charge optimale des enfants.

Cette équipe pluridisciplinaire a des compétences variées. En effet, chaque professionnel a une formation initiale bien définie, riche d'expériences sur le terrain et de formations diverses. Chaque membre de l'équipe, étant un maillon fort, contribue à la cohésion du travail centré autour de l'intérêt des enfants et de leur bien-être.

## LA JOURNÉE DE L'ENFANT

### UNE PÉDAGOGIE ACTIVE ET CENTRÉE SUR L'ENFANT

« *Aide-moi à faire seul* » de Maria MONTESSORI



« *L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source qu'on laisse jaillir.* »

#### I. Pour un accueil de qualité

##### **Accueillir l'enfant et sa famille :**

**Définition accueil :** c'est la manière de recevoir quelqu'un, de lui souhaiter la bienvenue.

Accueillir un enfant dans un établissement d'accueil de jeune enfant (EAJE) ou chez une assistante maternelle, c'est l'accueillir lui et sa famille dans le respect de son histoire et de sa culture. Arriver dans un nouveau lieu, c'est perdre ses repères, ses points d'appui. L'idée c'est de pouvoir reconstruire des repères sécurisant pour l'enfant et sa famille.

Lorsque les familles se voient attribuer une place en crèche, elles rencontrent la directrice qui leur expose le fonctionnement de la structure.

Les familles et les enfants rencontreront également la personne qui accueillera leur enfant lors d'un entretien préalable à leur entrée à la maison des bébés. Nous appellerons cette personne l'accueillante. Elle assurera un repère dans ce nouveau lieu, un relais et une continuité sécurisante. Elle veille à garder une juste proximité dans la relation éducative qu'elle porte à l'enfant afin de permettre à l'enfant de s'attacher sans créer de dépendance affective. Cette attachement sécurisant est indispensable pour répondre au besoin d'exploration et d'autonomie de l'enfant. Ce temps permettra de faire connaissance dans un lieu neutre (autre que la salle de vie) afin d'établir une relation de confiance. Il s'agira de se présenter mutuellement, d'expliquer comment se déroule une journée ... lors de ce temps l'EJE pourra être présente.

L'éducatrice de jeunes enfants n'est pas référente d'un groupe particulier, cependant elle peut être amenée à prendre le relais lors de congés ou d'absences prolongées de professionnels.

Jusqu'à peu nous appelions l'arrivée d'un enfant l'adaptation.

Définition de s'adapter : modifier la pensée, le comportement de quelqu'un, pour le mettre en accord avec une situation nouvelle ou modifier quelque chose pour l'approprier à quelqu'un.

Cette définition sous-entend que l'enfant doit modifier son soi profond pour rentrer à la maison des bébés. Or cela ne s'accordant plus avec les recherches en neurosciences, nous parlerons maintenant de familiarisation.

Définition familiarisation : s'accoutumer, s'habituer par l'exercice de l'expérience.

Depuis quelques années, les recherches en neurosciences nous ont fait réfléchir sur nos pratiques professionnelles autour de cette période. C'est la familiarisation qui sera appliquée sur le MAC.

La familiarisation est une période essentielle pour faire connaissance avec les familles, les professionnelles et les enfants afin de créer un lien. L'arrivée d'un enfant dans la structure implique beaucoup de questionnement de la part des familles : sur le fonctionnement, l'attention des professionnels manifesté auprès de leur enfant...

Cette familiarisation permet une transition en douceur entre la maison et la figure d'attachement principale et le lieu d'accueil et les professionnelles. L'enjeu est d'apprendre à se faire confiance pour créer une collaboration entre les familles et les professionnels. Cela demande de la disponibilité physique mais également psychique. Il est important que l'enfant puisse s'attacher à une nouvelle personne en rassurant les familles sur les premiers liens créés avec leur enfant. En effet, **une fois constituée la figure principale d'attachement primaire est IRREMPLAÇABLE.**

Laurence Rameau, puéricultrice et formatrice, nous précise qu'il faut au moins 3 jours identiques, 3 répétitions pour que le cerveau s'adapte à une situation (même emplacement de jeux, même jeux, même professionnel).

Après ces 3 jours un changement sera introduit : soit élargissement de la durée de présence, soit introduction d'un repas ou d'une sieste soit une séparation. Cette nouvelle composante sera également répétée 3 fois.

**Aucune séparation n'aura lieu avant le 4ème jour de présence de l'enfant.**

Ce temps reste modulable en fonction des besoins des enfants et de sa famille. C'est un temps d'échange, l'occasion de faire connaissance avec les professionnelles, les habitudes, l'environnement.

### Déroulé du temps de familiarisation :

#### **Jour 1, 2 et 3 :**

Journées de présentation qui durent entre 2 et 3h par jour, en présence de la famille. Ce sont les familles qui s'occupent de leur enfant **UNIQUEMENT.**

L'enfant et le parent prennent progressivement leurs repères. Ce temps est un temps d'échange et de discussion sur les habitudes de l'enfant...

Il permet aussi aux familles de prendre connaissance des habitudes de fonctionnement du lieu d'accueil de l'enfant.

Les ordinateurs et les téléphones portables seront interdits pendant ce temps-là à cause des ondes.

#### **Jour 4, 5 et 6 :**

Une nouveauté est introduite dans l'accueil de l'enfant, qui sera préalablement discuté avec la famille. Cette nouveauté peut être une séparation ou un allongement du temps de présence de

l'enfant et de sa famille. La famille est actrice de la familiarisation. Cette nouveauté sera répétée 3 jours.

**Jour 7, 8 et 9 :**

Une nouvelle nouveauté sera introduite préalablement discutée avec la famille et sera identique pendant 3 jours. Cela peut être une séparation ou un allongement du temps de présence.

**Jour 10, 11 et 12 :**

Une nouvelle nouveauté sera introduite préalablement discutée avec la famille et sera identique pendant 3 jours. Cela peut être une séparation ou un allongement du temps de présence.

Ce sont les familles qui connaissent le mieux leurs enfants, ils sont donc les mieux placés pour savoir quand se séparer et combien de temps.

Les enfants sont intégrés dans les échanges avec la famille. Le but de cette période est de créer du lien et une relation de confiance et que l'enfant soit suffisamment sécurisé pour aller explorer, découvrir et appréhender plus sereinement son environnement.

L'accueil de l'enfant au MAC se fera en binôme avec une autre collègue de façon à ce que l'enfant connaisse rapidement les autres membres de l'équipe.

Une réflexion en équipe en amont sera réfléchi pour aménagement de l'espace et l'accueil des familles.

L'accueil de l'enfant au MAF se fera de manière progressive.

Jour 1 : présence de la famille avec l'enfant pendant 1h30 au domicile de l'assistante maternelle.

Jour 2 : présence de l'enfant pendant 2h30 avec une séparation de 30 min

Jour 3 : l'enfant passe une petite matinée sans inclure le repas

Jour 4 : l'enfant passe une matinée et le repas est inclus

Jour 5 : l'enfant passe une petite journée incluant le repas et la sieste. La famille vient chercher l'enfant au lever de sieste.

## **II. Pour un environnement bienveillant.**

### **L'accompagnement de l'autonomie**

**Définition autonomie du Petit Robert** : c'est le droit pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet. Proche de l'indépendance, de la liberté.

L'autonomie va aider l'enfant à acquérir un sentiment de compétence et d'estime de soi, indispensable à l'épanouissement de la personnalité. La source de valorisation la plus souhaitable est les compétences que l'enfant acquiert lui-même plus que les félicitations adressées par les professionnels. Il s'agit en fait de se savoir capable d'accomplir une tâche qui procure satisfaction intérieure.

Être autonome c'est aussi aider les autres, se sentir utile, développer le sens du partage et l'esprit d'entraide. Il faut pour se faire avoir une certaine maîtrise de soi, et une certaine maîtrise de son environnement.

C'est une pédagogie démocratique qui préconise la possibilité de faire des choix. Il est important d'amener et d'accompagner les enfants dans la sélection de propositions pour éviter qu'il soit perdu face à l'ampleur du choix qui se présente à lui.

L'enfant se sent acteur dans son développement et il est conscient d'avoir une place et un pouvoir sur le déroulement des « activités ».

La notion de rythme est une notion clé dans cette pédagogie. Il n'y a pas d'autonomie forcée, il faut trouver le juste équilibre de façon individuelle pour l'enfant. C'est une démarche axée sur l'enfant et non sur son âge.

La sécurité affective est essentielle, elle passe par le regard, la parole, les gestes qui se veulent rassurant. Un peu comme le dit bien Anne Marie Fontaine « *Pour les enfants, vous êtes comme des phares ! Les phares en mer éclairent et sécurisent une zone. Les enfants jouent principalement dans les espaces « éclairés » par la présence des adultes* ».

Il s'agit de trouver la bonne distance entre être présent pour répondre aux besoins sans être envahissant. Les adultes créent pour lui des conditions qui favorise et encourage l'enfant dans son autonomie.

## Vers l'autonomie

Les professionnelles travaillent ensemble pour accompagner l'enfant vers son autonomie. Plus ils grandissent, plus leur désir d'autonomie et leur volonté de faire seul s'expriment « c'est moi qui fait ». Les professionnelles sont là pour encourager et soutenir ces prises d'autonomie dans un cadre sécuritaire. En effet, la présence d'adulte bienveillant est nécessaire pour permettre à l'enfant de s'appuyer sur ses capacités.

Progressivement l'adulte va se mettre en retrait pour laisser faire l'enfant dès lors qu'il se sent capable.

Favoriser l'autonomie de l'enfant c'est l'accompagner progressivement vers le champ des possibles, en respectant son rythme et ses initiatives. Ainsi il pourra progresser dans sa prise d'autonomie. L'enfant est toujours accompagné car c'est sur la base de la confiance et de la sécurité que ses nouvelles investigations pourront s'effectuer. En effet, avant de pouvoir faire seul l'enfant a besoin d'être accompagné et de se sentir exister en tant que sujet.

## Le respect de l'individualité

« L'enfant ressemble à lui-même, il est unique dans l'osmose biologique et culturelle qui le constitue, ce n'est pas un copier-coller »

**Chaque enfant évoluant à son rythme, nous veillons à respecter ses acquisitions, à observer ses besoins et à les accepter.**

Nous nous appuyons sur la pédagogie de la motricité libre d'Emmi Pikler qui consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. Grâce à l'exercice de ces mouvements spontanés, l'enfant est le moteur, l'animateur de la progression de son développement global : psychomoteur, cognitif et psychique.

**Ainsi un enfant ne sera jamais mis dans une position qu'il ne maîtrise pas lui-même.**

**Par exemple :** nous n'asseyons pas un enfant qui ne sait pas s'asseoir seul, ou encore nous ne mettons pas un enfant sur une moto si il ne sait pas y monter seul.

**L'installer dans une position qu'il ne maîtrise pas seul pourrait le mettre en insécurité.**

De même si un enfant se met dans une position rocambolesque, notre position sera d'observer comment l'enfant gère la situation, en respectant son besoin d'exploration. Nous veillerons tout de même à assurer sa sécurité.

La sécurité affective de l'enfant est primordiale pour qu'il puisse aller explorer son environnement. Il est important de rappeler que la relation enfant/professionnelle n'est pas une relation d'amour mais bien d'attachement dont l'enfant a besoin pour bien grandir.

Entre le temps de séparation et de retrouvailles et celui des soins et de l'éveil seront mis en place des repères qui aideront l'enfant à trouver sa place et se retrouver dans l'espace. Son casier, sa place dans le dortoir, son lit, son objet transitionnel, sa place à table et l'adulte référent principal sont des indices repères d'individualisation et de différenciation de l'enfant d'un autre au sein de la collectivité.

Le doudou ou objet transitionnel (s'il en a un) a une place importante pour l'enfant. Chaque enfant peut disposer de son doudou quand il le souhaite et l'apporter avec lui lors des repas ou dans différents temps de la journée.

Le besoin de succion est inné chez le nourrisson et poussé par le besoin nutritionnel. C'est aux alentours des 6 mois que ce besoin de succion évolue vers une pratique non nutritionnelle. Cependant, la succion rassure, détend, reconforte l'enfant. Peu à peu, il va découvrir d'autres moyens de se sécuriser en grandissant. C'est pourquoi les tétines (s'il en a une) sont mise à disposition des enfants, ils peuvent ainsi les prendre quand le besoin s'en fait sentir.

### **La verbalisation et les temps de transition**

Toutes les actions en vue de l'enfant sont mises en mot. Notamment pour les gestes corporels (change, repas...). Ces phrases sont simples et précises et sécurisent l'enfant comme un être de communication. L'intonation de la voix véhicule des émotions que même un enfant en bas âge comprend. Tous les moments de la journée sont des opportunités de rendre l'enfant actif dans la communication. Il est important pour le développement de l'enfant de pouvoir mettre des mots sur les émotions qui les traversent et de pouvoir en discuter avec lui.

L'adulte soutient l'enfant par son regard, le sécurise, l'accompagne tout en observant son évolution. Il aide l'enfant dans les temps de transition.

**Exemple :** l'adulte prévient les enfants que c'est bientôt l'heure du repas et que l'on va commencer à ranger la salle de vie avant d'aller au réfectoire.

Ce temps de rangement est important pour que l'enfant se structure psychiquement et physiquement dans l'espace dans lequel il évolue.

### **Des limites pour grandir**

Il existe des règles de vie en collectivité. Les limites sont donc posées pour les enfants, en leur expliquant que certaines attitudes sont interdites. A ce moment-là, l'enfant est accompagné vers des activités semblables mais autorisées.

L'interdit est posé mais en contrepartie l'autorisé est énoncé.

A l'énoncé de l'interdit, l'enfant peut être débordé par son émotion, l'adulte doit l'accompagner à gérer son agressivité en lui proposant de s'exprimer verbalement et d'aller se poser avec la professionnelle. Il est important que la professionnelle accompagne l'enfant dans ce moment en mettant des mots sur son ressenti. Il ne s'agit pas d'une punition.

Autoriser et interdire sont nécessaires à l'enfant pour la construction de son identité, les limites sont structurantes et vont permettre à l'enfant de prendre conscience du besoin de l'autre, des dangers, des interdits de la vie, **elles sont sécurisantes**.

Elles permettent à l'enfant de grandir dans un cadre défini tout en conservant la liberté de ses actions dans ce cadre.

Les règles de vie sont des principes fixés par les professionnelles, qui permettent de gérer la vie dans la section. Il est important d'être ferme une fois les limites fixées tout en restant ouvert et rassurant, afin que l'enfant puisse ressentir de la confiance et de l'estime de soi, y compris quand la limite est transgressée.

A la maison des bébés peu d'interdits sont fixés, ils font rappel de la législation : interdit de faire mal ou de se faire mal volontairement (taper, pousser, mordre, tirer les cheveux...).

L'interdit va également aider l'enfant à construire le sur-moi qui correspond à l'intériorisation des interdits parentaux (ou appelé aussi le gendarme intérieur, c'est à dire la conscience morale et la culpabilité de transgresser l'interdit).

La cohérence est indispensable pour que tout le monde puisse s'y retrouver. Les règles sont affichées dans l'unité de vie sous forme de pictogramme.

### III. Besoins vitaux et soins relationnels

#### **Le repas**

Les temps de repas sont considérés comme des moments de plaisir, de découverte, et d'échanges. Il est important de respecter le rythme, les choix, les goûts et les envies des enfants.

Les professionnelles incitent l'enfant à goûter mais ne le forcent pas, ni ne leur font de chantage.

- **Au MAC :**

Le moment des repas est anticipé, chez les plus petits. En effet, il est important que l'adulte puisse répondre rapidement dès que les premiers signes de faim sont manifestés.

Le repas est donné dans la pièce d'entrée aménagée pour les plus petits.

Les repas chez les enfants ne tenant pas assis se font sur les genoux de la professionnelle, en effet le portage favorise la relation individuelle.

Toute nouvelle introduction d'aliment se fera à la maison et le relais sera pris au Mac.

L'enfant est acteur de son repas, toucher les aliments est autorisé dans la mesure du raisonnable pour qu'il découvre les différentes textures, chaud, froid...

Les aliments sont présentés à l'enfant et nommés.

C'est un moment d'échange avec l'enfant. Aucun jugement n'est porté ni sur le contenu du repas, ni sur la manière de manger.

Dans les premiers temps c'est la référente de l'enfant qui lui donne le repas.

Le lait maternel est accepté avec un protocole aussi longtemps que la famille le décide.

De même, le biberon de lait sera proposé à l'enfant aussi longtemps qu'il le désire.

A partir du moment où l'enfant sait se tenir assis et que ses pieds touchent le sol, et qu'il manifeste le désir d'être plus autonome, l'adulte lui propose de passer à table assis sur une chaise avec d'autres enfants.

Pour les enfants plus grands le repas se déroule dans la salle d'activité. Le repas est proposé sous forme de self-service, l'enfant se sert tout seul. D'abord la vaisselle puis les aliments, seuls les protéines sont servies par l'adulte (afin de respecter le grammage en fonction de l'âge de chaque enfant ; NB : une consommation excessive de protéines peut s'avérer nocives pour les reins qui sont encore immature à cet âge-là). L'enfant va ensuite s'installer à sa place, la même durant toute l'année. Les enfants sont amenés à se servir seul avec le pichet d'eau. A la fin du repas les enfants sont invités à débarrasser leurs vaisselles dans la bassine prévue pour cet usage et à jeter les aliments en faisant le tri (recyclage, et composteur). L'enfant se nettoie le visage et les mains à l'aide d'un gant de toilette et d'un miroir mis à sa disposition. L'adulte reste à proximité afin d'accompagner l'enfant s'il en manifeste le besoin. Les adultes font confiance à l'enfant et peu à peu plus de responsabilités lui sont confiées.

Les invitations à une autre table sont exceptionnelles. Et le regroupement à 12 reste un moment festif à l'occasion des goûters d'anniversaire, des piques niques...

L'essentiel étant de conserver au mieux les repères des enfants et d'assurer une continuité de soin la plus cohérente possible : la professionnelle donnant le repas sera la même au goûter.

- **Au MAF :**

Les assistantes maternelles préparent les repas à leur domicile en respectant les normes nationales de nutrition.

Toute nouvelle introduction d'aliment se fera à la maison et le relais sera pris chez l'assistante maternelle.

L'enfant est acteur de son repas, toucher les aliments est autorisé dans la mesure du raisonnable pour qu'il découvre les différentes textures, chaud, froid...

Les aliments sont présentés à l'enfant et nommés.

C'est un moment d'échange avec l'enfant. Aucun jugement n'est porté ni sur le contenu du repas, ni sur la manière de manger.

Les enfants plus petits ne tenant pas assis mangent dans des transats.

Le lait maternel est accepté avec un protocole aussi longtemps que la famille le décide.

De même, le biberon de lait sera proposé à l'enfant aussi longtemps qu'il le désire.

A partir du moment où l'enfant sait se tenir assis et que ses pieds touchent le sol, et qu'il manifeste le désir d'être plus autonome, l'adulte lui propose de passer à table assis sur une chaise avec d'autres enfants.

L'assiette est servie à table dans l'ordre, entrée, plat, fromage et pain puis dessert.

A l'issue du repas, les enfants sont invités à débarrasser leur place, et à faire le tri des déchets (composteur, recyclage...). L'enfant se nettoie le visage et les mains à l'aide d'un gant de toilette mis à sa disposition. L'adulte reste à proximité afin d'accompagner l'enfant s'il en manifeste le besoin. Les adultes font confiance à l'enfant et peu à peu plus de responsabilités lui sont confiées.

## **Le sommeil**

Dormir pour l'enfant est un besoin vital qui permet sa construction physique et psychique.

Le temps d'endormissement peut être source d'angoisse chez l'enfant, il doit se sentir en confiance et peu avoir besoin de la présence de l'adulte. Le repère permet de favoriser le sentiment de sécurité chez l'enfant, l'enfant sera placé toujours sur le même lit situé au même endroit dans le dortoir. Son doudou et sa tétine s'il en a une seront à sa disposition. Le sommeil est une proposition, si l'enfant ne dort pas il se repose.

- **Au MAC :**

L'enfant peut dormir quand il en ressent le besoin à d'autres moments que les heures de sieste. Les professionnelles sont vigilantes aux signes de sommeil de chaque enfant, et accompagnent l'endormissement de façon individuelle si nécessaire. Les professionnelles sont attentives au bon déroulement du sommeil, et respecterons la durée de celui-ci (surveillance et/ou présence des professionnelles dans les dortoirs).

Les petits dorment soit dans un lit à barreaux (pour les moins de 6 mois à l'entrée en structure) soit sur des matelas positionnés au sol avec un demi-entourage en mousse (pour les enfants de plus de 6 mois), dans le but de favoriser l'autonomie de l'enfant pour les couchers et les réveils.

Les enfants plus grands dorment dans des lits bannettes avec des draps portefeuille.

- **Au MAF :**

L'enfant peut dormir quand il en ressent le besoin à d'autres moments que les heures de sieste.

Chaque enfant dort dans un lit parapluie avec ouverture frontale afin de faciliter l'autonomie de l'enfant au niveau du coucher et de son réveil.

### **Les soins corporels :**

Le temps de change est un moment relationnel privilégié et individuel entre l'adulte et l'enfant. Afin de respecter l'intimité de l'enfant, les soins prodigués sont individuels et réalisés uniquement dans la salle de bain.

#### **→ Le change :**

Nous devons veiller à ce que l'enfant reste au centre de nos préoccupations lors de ce moment. En effet, la verbalisation, est importante lors de ce moment dès le plus jeune âge.

L'enfant est acteur des soins qui lui sont proposés : change de la couche, passage aux toilettes, lavage des mains ... en fonction de son âge et de ses capacités de développement psychomotrices.

La couche de l'enfant est changée debout dès qu'il est prêt et qu'il le désire. Progressivement l'enfant enlèvera sa couche et ira la jeter, notre rôle est d'assurer une continuité des soins données à la maison.

La prise de température se fera en axillaire par les professionnelles diplômées du MAC (l'Auxiliaire de puériculture, l'Éducateur de jeunes enfants ou l'Infirmière Puéricultrice (exceptionnellement en rectal par l'IPDE)) ainsi que par les assistantes maternelles qui sont habilitées à administrer un traitement prescrit à un enfant (dont la prise est indispensable sur le temps d'accueil), sous couvert de la responsabilité de la directrice infirmière de puériculture, si les parents ont fourni l'ordonnance.

Si un enfant refuse d'aller changer sa couche son choix est respecté : soit parce qu'il est occupé et dans ce cas le change est différé, soit parce qu'il préfère qu'une autre professionnelle s'occupe de lui.

Une continuité de soin est respectée tout au long de la journée, la professionnelle référente essaie dans la mesure du possible de faire les changes, endormir, lever et nourrir les mêmes enfants sur une journée. En effet, la continuité de soins est une ligne directrice de notre travail qui sera adaptée et modulée en fonction des besoins de l'enfant et de l'organisation du service.

En cas d'absence de la professionnelle référente, le relais est assuré par une autre professionnelle de l'équipe.

➔ L'acquisition du contrôle sphinctérien :

La « propreté » ne s'apprend pas, pas plus que la marche. L'acquisition sphinctérienne est un processus qui dépend de plusieurs facteurs : degrés de maturité neurologique/physiologique qui va permettre à l'enfant de contrôler ses sphincters, facteurs psychologiques et facteurs environnementaux. Cette acquisition ne peut se faire que dans un climat de confiance entre l'enfant et ses parents.

**Chaque enfant est différent dans ses acquisitions**, certains vont rapidement aux toilettes de jour comme de nuit, pour d'autre c'est plus progressif. **Les professionnelles respectent le rythme de chaque enfant, en fonction de leur développement et en fonction de leurs demandes quelque soit son âge.**

## IV. Une pédagogie active de la confiance

La pédagogie active regroupe des méthodes d'accompagnement qui considèrent que l'enfant est unique et possède en lui les ressources pour son propre développement. **Cette pédagogie rend l'enfant acteur de ses apprentissages, afin de construire ses savoirs à travers ses propres expériences.**

Le rôle de l'adulte est d'accompagner l'enfant en lui proposant des ateliers, jeux, ... en fonction de son âge et de son stade de développement psychomoteur pour stimuler ses expériences tout en gardant son potentiel inné de découverte et d'exploration intact. Le rôle de l'adulte est essentiel pour garantir la sécurité physique et affective de l'enfant afin de créer des conditions favorables à son expérimentation.

Ces expérimentations vont être possible via un aménagement de l'espace pensé et réfléchi pour l'enfant, avec du mobilier à leur taille, et constitué de coins d'activités auxquels ils accèdent librement aux jouets et au matériel mis à leur disposition. Ainsi, ils peuvent s'organiser en fonction de leur intérêt propre. C'est le principe du jeu libre. L'adulte ayant une position d'observation et de phare (cf Anne Marie Fontaine).

### **Un lieu pensé pour permettre le jeu et la découverte**

**Pour l'enfant le jeu est source de plaisir. C'est par le plaisir qu'il ressent en jouant qu'il va faire des découvertes, explorer puis faire des apprentissages.**

L'enfant a besoin d'explorer le monde qui l'entoure. Le jeu est le premier outil de socialisation de l'enfant, il lui permet d'étoffer son langage, d'être en relation avec ses pairs, mais aussi de se confronter à des règles et des limites visant à favoriser la socialisation. Le jeu est également un support de développement moteur, un vecteur de communication entre « enfant et enfant » et entre « adulte et enfant », un support de relation sociales, un moyen de développement cognitif...

## L'art et la culture

Certains livres sont en libre accès des enfants. L'idée est de proposer un environnement qui favorise l'éveil culturel et artistique aux enfants.

Des ateliers sont ainsi proposés tout au long de la semaine auquel l'enfant est libre de se rendre ou non.

Les professionnelles ont choisi de proposer des ateliers autour de l'éveil musical (création d'instrument en matières recyclées, mise à disposition de matériel de musique dans la salle...) et autour de l'art en proposant des ateliers de peintures et découvertes de la matière, ainsi que de l'expression corporelle.

Des sorties pourront être proposées en fonction des expositions prévues dans le village tout au long de l'année.

Une attention particulière est portée dans le choix des jeux pour favoriser l'égalité fille/garçon, ainsi qu'aux propos tenus.

**Par exemple :** nous évitons de dire que jouer aux poupées est réservé aux filles.

De la même façon, les professionnelles sont vigilantes aux émotions, en effet, pleurer ou ressentir de la tristesse n'est en aucun cas une émotion féminine.

Un travail auprès des équipes est entrepris pour lutter contre les stéréotypes et préjugés du genre dans l'accompagnement de l'enfant et de leurs familles.

## La nature

### **Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain.**

L'idée est de sensibiliser les enfants au développement durable.

Définition développement durable : répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de générations futures à répondre aux leurs.

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants ». Proverbe africain.**

Aux travers d'actions éducatives ludiques, les professionnelles proposent des activités d'éveil à la nature. Un potager sera mis en place tout au long de l'année avec les enfants avec l'instauration de poubelles de tri et d'un compost.

Au quotidien, les professionnelles ont réfléchi à des écogestes sur la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'énergie, ...

## Les temps de regroupements

Les assistantes maternelles sont invitées à se rendre sur la structure du MAC une fois par semaine par groupe de deux, accompagnées des enfants dont elles s'occupent.

Ces moments sont précieux tant pour les enfants que pour les assistantes maternelles car le lieu d'accueil est différent de celui de la maison ou est accueillis l'enfant. L'enfant va ainsi pouvoir expérimenter le contact avec d'autres enfants, plus nombreux, et explorer de manière différente son environnement.

L'enfant est toujours accompagné de l'assistante maternelle qui s'occupe de lui, elle reste disponible physiquement et psychiquement pour lui, si il en manifeste le besoin.

Ces temps permettent aussi aux professionnelles de la structure des temps d'observation croisées qui vont nous permettre d'avoir une idée plus précise et plus fine des besoins de l'enfant à l'instant T.

## V. Une démarche coéducative

### **L'accompagnement des familles**

L'équipe éducative s'attache à maintenir une continuité entre l'environnement familial et la maison des bébés. L'éducation de l'enfant appartient au parent. La maison des bébés se veut être un lieu de rencontre entre les différentes cultures des familles accueillies.

L'équipe organise tout au long de l'année des rencontres avec les familles, lors de fêtes et de sorties, lors de la semaine petite enfance...

Des réunions à thèmes sont organisées également afin d'échanger avec les familles sur des items tels que l'acquisition du contrôle des sphincters, les écrans, le time out...

Ponctuellement, la directrice, l'éducatrice de jeune enfants et l'équipe peuvent se rendre disponible pour rencontrer les familles lors de rendez-vous visant à faire le point sur la vie de l'enfant au sein de la maison des bébés.

### **Les temps de transmission**

A l'arrivée et au départ de chaque enfant les professionnelles échangent avec les familles sur le déroulement de la journée ou de la soirée de l'enfant. Certaines informations nous sont nécessaires pour adapter notre positionnement professionnel et réajuster nos pratiques face à certains besoins de l'enfant. C'est pourquoi la famille qui souhaite s'attarder un peu le matin ou le soir a la possibilité de prendre ce temps pour lui avec son enfant.

**Tous ces échanges entre professionnels, entre professionnels et famille, concernant le quotidien de l'enfant favorisent ce que nous pensons être essentiel : la création d'un lien entre les deux univers que côtoie l'enfant : le domicile et la maison des bébés.**

**Pour comprendre ce que sont nos enfants, voici un extrait du livre « Le Prophète » de Khalil Gibran :**

*Vos enfants ne sont pas vos enfants.  
Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même,  
Ils viennent à travers vous mais non de vous.  
Et bien qu'ils soient avec vous, ils ne vous appartiennent pas.*

*Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées,  
Car ils ont leurs propres pensées.  
Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes,  
Car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous en pouvez visiter, pas même dans vos rêves.*

*Vous pouvez vous efforcer d'être comme eux,  
Mais ne tentez pas de les faire comme vous.  
Car la vie ne va pas en arrière, ni ne s'attarde avec hier.  
Vous êtes les arcs par qui vos enfants, comme des flèches vivantes, sont projetés.*